

Le mot du maire



Chères Ménéuphiennes,
Chers Ménéuphiens,

Nous sommes honorés et heureux de vous représenter.

Nous devons faire face à une crise sanitaire difficile et inédite. Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars, le confinement a duré du 17 mars au 11 mai.

De ce fait nous avons été installés dans nos fonctions seulement le 23 mai.

En cette période très délicate, respecter et faire respecter les gestes barrières est la seule alternative pour limiter la pandémie.

Je tiens à remercier différentes personnes. Ludovic Julien avec son équipe pour avoir géré ce début de crise ainsi que pour son travail et son dévouement tout au long de ses mandats, les instituteurs, l'équipe de la cantine, les agents municipaux pour avoir permis d'accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions et en respectant le protocole sanitaire, les bénévoles pour la fourniture de tissus, pour la confection de masques et pour leurs aides multiples, **les agents hospitaliers qui ont fait un travail remarquable**, les pompiers, les gendarmes, le SIVOM, le SICTOM, la Poste etc... Nous pouvons être fiers de nos services publics !

Je tenais aussi à évoquer quelques éléments de ce début de mandat : la réouverture du bureau de Poste tous les matins, l'ouverture de notre Maison de Santé, la mise en place d'une mutuelle complémentaire santé par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais à compter du 1er janvier 2021, l'installation d'une antenne 4G pour une meilleure couverture du réseau mobile, le déploiement de la fibre qui sera opérationnelle pour 2021, l'achèvement d'une tranche de travaux de sécurité routière du centre-bourg, l'achat d'un tracteur et d'un broyeur de haies pour nos services techniques.

Nous travaillons actuellement sur 3 projets principaux : la révision du Plan Local d'Urbanisme datant de 2011, la mise en œuvre d'une réflexion sur la revitalisation et l'avenir de notre centre-bourg, et la réalisation de 2 appartements au-dessus de notre multiservices (projet bénéficiant du plan de relance avec des subventions complémentaires mais limitées dans le temps).

Nous souhaitons continuer à maintenir notre attractivité en attirant de nouvelles populations (habitants, commerçants, artisans), tout en préservant notre cadre de vie et en maintenant la qualité de nos services (Ecole, Jeunesse, Santé,...).

D'autres dossiers seront à l'étude durant ce mandat : l'aménagement de la Grange du Couvent, des travaux sur notre église classée aux Monuments Historiques, ... Nous souhaitons vous associer à tout cela. Nous encouragerons les actions participatives afin : d'améliorer l'entretien et l'embellissement de notre commune, de régler certaines incivilités et de favoriser le développement durable.

Je vous remercie pour votre implication dans la vie de notre village, en saluant particulièrement ceux qui s'investissent pleinement dans l'animation au travers du tissu associatif avec toutes les difficultés qu'ils ont rencontrés cette année. Nos commerçants, agriculteurs, producteurs et artisans locaux ont poursuivi leur activité dans la mesure du possible pendant cette crise, veuillez continuer à leur faire confiance et faites les travailler au maximum. Nous avons été obligés d'annuler notre repas du CCAS pour les plus de 65 ans, moment convivial par excellence.

Ce bulletin municipal comporte une nouveauté, un logo réactualisé. Merci de nous excuser si des informations venaient à évoluer selon l'actualité.

J'espère pour cette nouvelle année que le vivre ensemble l'emporte sur la barbarie et la crise sanitaire. Je vous souhaite à tous au nom du conseil municipal et du personnel communal de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Guy CHÉRION

Infos pratiques

Mairie Tel : 04.70.43.92.28 Fax : 04.70.43.78.21

Mail : mairie@st-menoux.fr **Site** : www.saint-menoux.net

Horaires d'ouverture : Tous les jours de 8h30 à 12h

et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h

Permanences maire ou adjoint(e) : Les samedis de 11h à 12h

Assistante sociale Sur rendez-vous au 04.70.67.03.04

Permanences juridiques Sur rendez-vous, les premiers mercredis de chaque mois de 9h à 10h en mairie avec Mme VOITURIN

École publique – Direction : 04.70.43.97.26

Accueil de loisirs – Garderie Tel : 04.70.48.03.01

Crèche communautaire La Courte Échelle : 04.70.43.98.16
7 Rue des Essanyiers - SAINT-MENOUX

Communauté de Communes

Accueil Bourbon - 1 place de l'Hôtel de ville - 04.70.67.11.89

Maison de Services au public du Montet

1 place du 8 mai - 04.70.47.37.76

Site : www.cc-bocage-bourbonnais.com

N'hésitez pas à consulter notre site internet et les panneaux d'affichage de la Mairie où ces infos sont actualisées régulièrement, ou à télécharger l'application ComMaVille disponible sur App Store et Play Store.

Vos élus pour le mandat 2020-2026



Jean-Guy CHÉRION - Maire



Sylvie EDELIN - 1ère adjointe
Communication et environnement
Conseillère communautaire



Jean-Jacques DENIS
2e adjoint- Sport et jeunesse



Anabel LAUDET-MARTINET
3e adjointe - Social



Pascal FERREIRA
4e adjoint - Finances



Carole SANVOISIN
Conseillère municipale



Didier REMMEAU
Délégué aux travaux



Anne-Éloïse DELRIEU
Conseillère municipale



Jean-Pierre DESVAUX
Délégué aux travaux



Valérie DERVIN
Conseillère municipale



Daniel GUEULLET
Conseiller municipal
et communautaire



Michelle MAYET
Conseillère municipale



Cyrille CURTON
Conseiller municipal
et communautaire



Évelyne MARCHAND
Conseillère municipale



Jean BACOURT
Conseiller municipal



Coralie MARCHAND
Conseillère suppléante



Jérémy SILVANO
Conseiller suppléant

L'école : 96 élèves ont fait leur rentrée

Cours	Nombre d'élèves	Cours	Nombre d'élèves	Enseignant(e)s
PS	13	MS	10	Mme Lucille THOMAS
GS	14	CP	4	Mme Sylvaine JULIEN-LE CORRE
CP	7	CE1	12	Mme Amélie SERREAU (Directrice)
CE2	10	CM1	8	Mme Alisson MARTINS
CM1	7	CM2	11	M. Cyril MEYZONNIER

Projets :

* Cette année encore, l'apprentissage de la natation sera facilité par l'accès et le transport gratuit au bassin d'apprentissage de Tronget (financé par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais). 9 séances pourraient avoir lieu en mai et juin 2021. Les classes concernées sont les GS, CP et CE1.

Pour les CE2, CM1 et CM2, 10 séances ont déjà eu lieu de septembre à novembre 2020 et seront reconduites en 2021 (financement des séances par la Mairie et financement du transport par l'Amicale Laïque).

* Pour les GS, CP et CE1, une visite des châteaux de la Loire et du zoo de Beauval pourrait être envisagée (financement par l'Amicale Laïque). Pour les CE2, CM1 et CM2, le voyage scolaire reste à l'étude en fonction des possibilités d'accueil qui seront offertes, dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la ville de Bobigny, propriétaire du Château de Souys (financement par l'Amicale Laïque, la Mairie et les familles).

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 9h à 17h.



Malgré la crise sanitaire, l'accueil de loisirs a reçu les enfants. Un échange avec Souvigny a eu lieu aux vacances de février avec des jeux de piste et une structure gonflable.

Cet été, c'est autour des Chevaliers, des Pirates, des Jeux Sportifs et des Supers Héros que les enfants se sont retrouvés. Ils ont pu apprécier la climatisation de la salle, installée au début de ce nouveau mandat. Concernant les mercredis, la reprise de septembre a été bonne, avec une vingtaine d'enfants de 3 à 11 ans, dont certains ont pu participer à la cueillette des pommes dans les jardins ménulphiens. L'association du Pressoir Mobile du Bourbonnais, dont la commune est adhérente, leur a à nouveau permis de fabriquer et de pasteuriser leur propre jus de pommes (40 litres réalisés cette année). Chaque enfant a pu ramener une bouteille pour faire goûter à sa famille, et le reste leur sera servi à diverses occasions.

Les enfants continuent également d'égayer le bourg avec leurs personnages décoratifs pour Halloween et pour Noël, en souhaitant qu'ils ne soient pas de nouveau volés ou dégradés cette année.

L'accueil périscolaire (garderie) a aussi redémarré avec une forte fréquentation à la rentrée. Une soixantaine d'enfants le fréquente les matins de 7h à 9h et les soirs de 16h30 à 19h.

Ouverture de l'accueil de loisirs 2020/2021

Vacances d'hiver : du 8 au 12 février 2021

Vacances de printemps : du 12 au 16 avril 2021

Vacances d'été : du 7 au 30 juillet et le 30 et 31 août 2021

Horaires : de 9h à 17h, avec garderie à partir de 7h00 et le soir jusqu'à 18h00.

Autres infos utiles

Pompiers : 18 Samu : 15 Gendarmerie : 17

SIVOM Eau et Assainissement Nord-Allier : 04.70.43.92.44 24h/24

7 Lotissement Les Plantes - SAINT-MENOUX

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi 8h à 12h et de 14h à 17h

Dépannage réseau électrique (ENEDIS) : 09.72.67.50.03

Dépannage réseau gaz : 08.00.47.33.33

Regard sur les finances

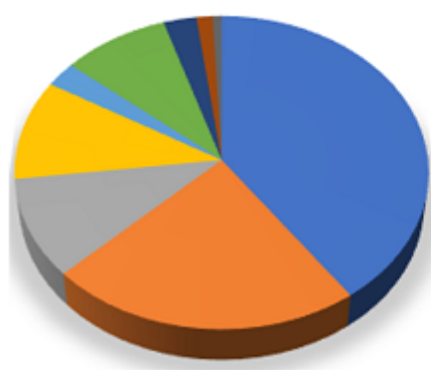
Le compte administratif communal 2019

C'est le document qui présente les résultats financiers de l'exercice écoulé et qui sert de référence pour préparer le budget de l'année en cours.

- Excédent Reporté 2019 : 202 648 € - Dépenses réelles de fonctionnement 2019 : 871 785 €
- Recettes réelles de fonctionnement 2019 : 978 739 € - Excédent réel de fonctionnement 2019 : 106 954 €
- Résultat de Fonctionnement 2019 : 309 602 €

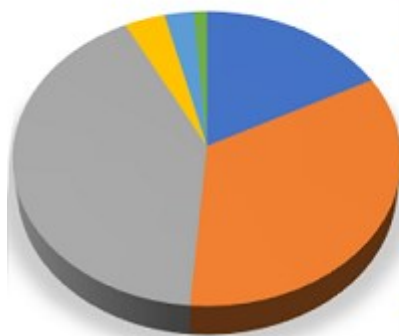
L'excédent de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) participe au financement des investissements qui font l'objet d'un budget spécifique. C'est l'autofinancement de la commune

Dépenses de fonctionnement



■ Charges de personnel : 349 637 €
■ Autres charges de gestion courante (voirie, Sivom etc..) : 198 632 €
■ Achats (Énergie, fourniture etc..) : 88 925 €
■ Services (Entretien, assurances, etc..) : 90 544 €
■ Autres services (Télécommunications, transports, etc..) : 22 919 €
■ Atténuations de produits : 78 637 €
■ Opérations d'ordres : 24 312 €
■ Charges financières et charges exceptionnelles : 11 808 €
■ Impôts et taxes : 6 672 €

Recettes de fonctionnement



■ Excédent de fonctionnement et produit exceptionnel : 202 648 €
■ Dotations : 400 230 €
■ Impôts et Taxes : 484 479 €
■ Autres produits de gestion courante : 43 108 €
■ Produits des services : 31 031 €
■ Atténuations de charges (remboursement sur salaire) : 14 085 €

Investissements 2019

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Déficit d'investissement reporté	35 803 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	84 804 €
Remboursement capital emprunt	48 742 €	Fonds de Compensation TVA	111 893 €
Subventions D'équipement versées	22 600 €	Divers	350 €
Multiservices	271 756 €	Subventions Département	123 995 €
Réfection de bâtiments	16 110 €	Subventions Etat	127 600 €
Église	11 053 €	Subventions CAF	17 630 €
Plateau Sportif	87 582 €	Participation Crédit Agricole	2 000 €
Cimetière	9 000 €	Emprunt	49 850 €
Achat Matériel	50 797 €	Opérations d'ordres	24 312 €
Mur des Essanyiers	16 133 €		
TOTAL	569 576 €	TOTAL	542 434 €

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, soit 27 142 €, est financée grâce aux excédents réalisés par le budget de fonctionnement.

Le budget annexe de la maison de santé a vu des dépenses d'investissements de 415 422 € comprenant la partie travaux et la partie fouilles archéologiques.

Budget communal 2020

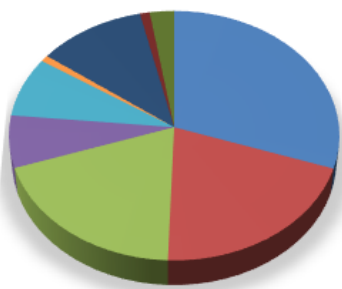
C'est le document qui prévoit les dépenses et les recettes pour l'année en cours, il s'élève à 1 180 645 € en fonctionnement et à 491 187 € en investissement. Ce dernier comprend notamment l'achat d'un tracteur, d'un broyeur de haie pour les services techniques ainsi que des travaux de réhabilitation pour l'école et le périscolaire.

Des taux d'imposition inchangés

	Taux Commune 2020	Taux Moyens 2019		Produit attendu 2020
		Département	National	
Taxe Foncière Bâti	15.07 %	19.11 %	21.59 %	115 707 €
Taxe Foncière Non Bâti	29.83 %	35.92 %	49.72 %	36 273 €

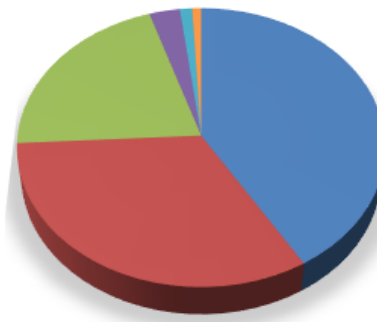
Fonctionnement 2020

Dépenses



- Charges de personnel : 357 500€
- Autres charges de gestion courante (voirie, SIVOM,...) : 239 486 €
- Achats (Énergie, fournitures, ...) : 226 977 €
- Atténuations de produits : 79 637 €
- Services et autres services (Entretien, assurances, telecom, transport...) : 92 000€
- Impôts et taxes : 10 000 €
- Opérations d'ordre : 133 045 €
- Charges financières et charges exceptionnelles : 12 000 €
- Dépenses imprévues : 30 000 €

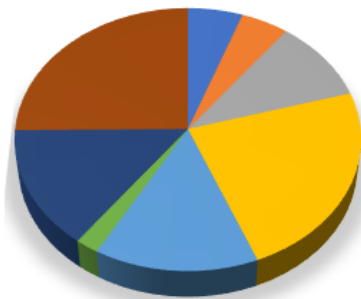
Recettes



- Impôts et taxes : 487 947 €
- Dotations : 387 337 €
- Excédent de fonctionnement et produit exceptionnel : 246 961 €
- Autres produits de gestion courante : 34 500 €
- Produits des services : 13 900 €
- Atténuations de charges (remboursement sur salaire) : 10 000 €

Investissement 2020

Dépenses d'investissement



- Déficit d'investissement reporté : 27 142 €
- Dépenses imprévues : 23 545 €
- Emprunts : 50 000 €
- Matériel Mobillier : 115 000 €
- Réfection Bâtiment : 70 000 €
- Café du Centre : 10 000 €
- Etude Centre-Bourg : 72 000 €
- Report 2019 : 123 500 €

Recettes d'investissement



- Excédent de fonctionnement capitalisé : 79 142 €
- FCTVA : 72 000 €
- Opérations d'ordre : 133 045 €
- Subventions : 95 500 €
- emprunt : 40 000 €
- Report 2019 : 71 500 €

Aménagements sportifs



Le city stade est opérationnel depuis février 2020. C'est un endroit apprécié de tous. Nous rappelons que son utilisation ainsi que celle des agrées s'effectue sous la responsabilité des parents ou utilisateurs majeurs.



Les nouveaux terrains de pétanque sont opérationnels depuis le mois de février; le concours de pétanque qui a eu lieu le 7 mars a permis de les tester, avec 50 triplettes présentes. De l'avis général des utilisateurs, c'est un beau complexe où se regroupent plusieurs générations qui ont le plaisir de jouer sur différentes surfaces de terrains.

Tables de ping-pong et divers équipements complètent l'ensemble.



La réfection de la pelouse du stade et l'installation d'un arrosage automatique donnent pleinement satisfaction.

Des affichages réguliers sont apposés à l'entrée des aménagements sportifs en fonction des mesures gouvernementales. Merci de bien vouloir vous y conformer et n'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour tout complément d'information.

Travaux de mise en sécurité dans le Bourg

La création de zones 30km/h, rue de la Touraine, rue Ducarrouge, rue des Vignes et dans les lotissements a été réalisée.

En amont, la signalétique de la Zone 30 km/h de la rue Feuillin, la pose d'un radar pédagogique fixe route de Moulins et d'un radar pédagogique mobile ont aussi été effectuées.



Actualisation du Plan Local d'Urbanisme en 2021



Le dernier PLU, acté en 2011, est toujours en cours. L'équipe municipale lance la réflexion pour l'adapter.

Certaines demandes d'habitants parviennent régulièrement en Mairie. N'hésitez pas à solliciter le secrétariat si vous avez des demandes précises. Les dossiers seront traités avec les instances concernées.

Un cabinet d'étude interviendra pour coordonner la réactualisation et une réunion publique sera organisée prochainement.

Le contrat de revitalisation du centre-bourg



En fonction de critères pré-établis par le Département, le zonage d'un périmètre à définir en centre-bourg sera lancé. Une étude sera financée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et un groupe de réflexion comprenant des élus, des habitants et/ou des acteurs économiques peut d'ores et déjà se mobiliser. Si vous êtes intéressé par cette démarche participative, merci de vous faire connaître au secrétariat de mairie.

Réflexion sur les bâtiments communaux, opportunités d'acquisition, besoins non pourvus en divers services et gestion vertueuse des sources d'énergie sont autant de sujets de réflexion à avoir (liste non exhaustive).

La Maison de Santé de Saint-Menoux



La Maison de Santé a ouvert ses portes fin mai 2020, dans l'ancien presbytère réhabilité à cet effet, à côté de l'église classée monument historique.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la signature du Contrat Local de Santé. Les travaux d'une durée d'environ 1 an, pour un coût de 588 000 € HT ont été financés par des aides de l'état, de la région, du département et de la commune.

Elle permet de proposer une offre de santé et de continuer le réaménagement de la zone centre bourg.

Le bâtiment de 320 m², sur 2 étages, dispose de bureaux, salles

d'attentes, salle de réunion, tisanerie et parking. L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un élévateur.

A ce jour, elle accueille cinq professionnels de santé et trois soignants regroupés en association comprenant une orthophoniste, une sage-femme, 2 ostéopathes, un cabinet infirmier composé de 4 professionnels, une diététicienne, une neuropsychologue et une psychologue-psychothérapeute. Des espaces sont encore disponibles pour accueillir d'autres professionnels de santé.

Bienvenue à notre nouvelle assistante sociale

Mme Chantal PRUGNARD assure des permanences tous les 15 jours, les vendredis matins à partir de 9h. Pour vos prises de rendez-vous, vous devez appeler la Maison des Solidarités Départementale de Bourbon l'Archambault au **04.70.67.03.04**.

N'hésitez pas à prendre contact, elle vous proposera les solutions les plus adaptées à votre situation.

Le local se trouve dans le bâtiment de la mairie, côté bibliothèque (il n'est pas nécessaire de se présenter au secrétariat).



Rencontre avec les acteurs économiques du village le 22 juillet 2020



Afin de favoriser les échanges et de mieux connaître les forces vives de notre commune, le nouveau Conseil Municipal a souhaité rencontrer ses différents acteurs économiques : agriculteurs conventionnels ou bio, dont certains en vente directe, artisans, commerçants, propriétaires de gîtes ou de chambres d'hôtes, restaurateurs, présidents des principales associations...

Le Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, Jean-Marc DUMONT, accompagné de quelques élus et agents a participé à l'échange et expliqué le rôle de la Communauté de Communes. Nous souhaitons favoriser des

rencontres régulières à l'échelon communal et communautaire.

La Communauté de Communes met en place différentes actions



Le Chèque Citoyen du Bocage Bourbonnais

A partir de la première quinzaine de novembre, tous les habitants du Bocage Bourbonnais pourront soutenir l'économie locale grâce aux « Chèques Citoyens » mis en place sur l'ensemble du territoire.

La crise sanitaire ayant durement touché les entreprises locales, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a décidé de mettre en place cette opération destinée à soutenir l'économie locale.

Le principe de l'opération est simple : courant novembre, les habitants du Bocage Bourbonnais pourront acheter chez des commerçants locaux volontaires des « chèques citoyens » d'une valeur faciale de 10 €, qu'ils ne payeront que 8 € grâce au soutien de la Communauté de Communes qui prendra 2 € à sa charge ! Il sera possible d'acheter, en chèque ou espèces, 4 chèques par personne, habitante ou non du territoire. Ces chèques-citoyens pourront être dépensés jusqu'au 15 janvier 2021, chez tous les agriculteurs, commerçants et artisans.

La liste des points de vente sera très rapidement disponible sur le site www.cccb.fr !

Chèque Citoyen
DU BOCAGE BOURBONNAIS

OÙ ACHETER MES CHÈQUES ?
RETROUVEZ LA LISTE DES POINTS DE VENTE SUR NOTRE SITE : www.cccb.fr
OU EN SCANNANT LE FLASHCODE CI-DESSOUS

OÙ DÉPENSER MES CHÈQUES ?
CHEZ TOUS LES AGRICULTEURS, COMMERÇANTS ET ARTISANS
Hors entreprises dont le siège social se situe en dehors du Bocage Bourbonnais et hors professions libérales

LE PRINCIPE

VOUS L'ACHETEZ 8€ + LA COM' COM' OFFRE 2€ = VOUS DÉPENSEZ 10€

CES CHÈQUES-CITOYENS POURRONT ÊTRE DÉPENSÉS JUSQU'AU 15 JANVIER 2021 CHEZ TOUS LES AGRICULTEURS, COMMERÇANTS ET ARTISANS - *HORS ENTREPRISES DONT LE SIÈGE SOCIAL SE SITUE EN DEHORS DU BOCAGE BOURBONNAIS ET HORS PROFESSIONS LIBÉRALES

T. : 04 70 67 11 89

M. contact@ccb.fr

WWW.CCBB.FR

Afin d'améliorer l'accès aux soins, dans un esprit de solidarité, et suite à l'interpellation de ses habitants, la **Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais** a étudié la pertinence d'un contrat groupé de « couverture santé complémentaire ». Près de 300 habitants ont dit être intéressés !

MUTUALE, la mutuelle familiale, a été retenue par un groupe de travail initié par la Communauté de Communes. En effet, cette complémentaire santé propose des tarifs avantageux pour les meilleures prestations possibles, sans condition d'âge ou de ressources....

Retrouvez également les conseillères mutualistes de MUTUALE lors de permanences locales * :

- Les mercredis matin de 9h30 à 12h dans la salle d'activité (en haut à gauche) à Château Bignon - 92 Boulevard Jean Bignon à Bourbon l'Archambault (03160),
- Les mercredis après-midi de 13h30 à 17h à la Maison France Services - Place du 8 mai- Le Montet (03240).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter MUTUALE au 04 70 46 22 57 (demandez l'agence de Moulins). Des documents seront prochainement disponibles au secrétariat de mairie.

*Permanences sous conditions des mesures sanitaires



MUTUELLE COMMUNALE PERMANENCES

Mutuale, la Mutuelle Familiale vous présente ses prestations santé destinées à la population de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Retrouvez-nous
chaque mercredi d'octobre à décembre 2020
lors de nos permanences :

09H30 - 12H00

13H30 - 17H00

 **Château Bignon**
Salle d'activité (en haut à gauche)
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

 **Maison France Services**
Place du 8 Mai
03183 LE MONDET

N'hésitez pas à venir comparer, ces permanences sont sans engagement !



Infos/contact : Agence Mutuale de Moulins
04.70.46.22.57 www.mutuale.fr

Parce que le devenir de notre territoire nous concerne tous, participez à la démarche de co-construction du projet de territoire. Depuis ce mois d'août, élus et agents vont à la rencontre des élus municipaux et des forces du territoire (commerces, artisans, associations, etc...) pour présenter ses actions et son projet de territoire 2020-2026.

Un projet de territoire, qu'est-ce que c'est ?

Un projet de territoire c'est avant tout une vision partagée sur le devenir du territoire du Bocage Bourbonnais dans tous les domaines, que ce soit l'environnement, la santé, l'économie, l'enfance, l'attractivité, l'emploi, le tourisme, la transition ou encore l'animation territoriale. Pour co-construire ce territoire on a besoin d'idées, de connaître vos besoins, prendre en compte ce que vous avez déjà entrepris et ce que vous souhaitez entreprendre.

Qui participe ?

Les habitants, associations, entreprises, élus des 25 communes du Bocage Bourbonnais, qui souhaitent partager leur expérience, leurs idées, leurs projets.



SCANNEZ-MOI

Vous pouvez répondre aux (petits) sondages thématiques soit en allant sur le site Internet de la com com (www.cccb.fr), en flashant le QR code ci-dessous, soit en appelant le 04 70 67 11 89.

En novembre et décembre :

Participez aux groupes de travail thématiques ! Inscrivez-vous dès aujourd'hui si vous le souhaitez

Le marché de Saint-Menoux du mercredi matin, le lien social et les commerces locaux

Plusieurs marchés ont eu lieu pendant le 1er confinement et les commerçants ont eu à cœur d'entretenir le lien avec leur clientèle.

Depuis début juin un marchand de miel et une écrivaine locale sont venus compléter l'équipe fidèle au poste: marchand de fromage et de charcuterie, tisanes, fleurs et plants de légumes, poissons et fruits de mer.

Le choix est varié, l'ambiance conviviale, et il y a toujours des possibilités d'accueil de nouveaux commerçants, sous réserve de se signaler en mairie.

Ce marché est un « plus » appréciable pour le village comme les autres commerces de Saint-Menoux. C'est aussi un lieu de convivialité et d'échange en cette période

où les contacts se font rares. Aller au marché, passer à la bibliothèque, effectuer ses achats dans les commerces locaux, prendre le temps d'une causette sont des choses simples qui font la qualité de vie dans un village.



Saint-Menoux inspire les artistes



La Société Moulinoise des Beaux Arts (SMBA) a organisé une journée en plein air au village le 5 septembre 2020. Une dizaine d'artistes du secteur ont pu peindre plusieurs vues de Saint-Menoux. Didier BROT, aquarelliste ménulphien et sa fille Lola qui peint également étaient présents.

Didier expose actuellement ses œuvres en Chine, Australie, U.S.A. ... et est responsable pour la France et l'Europe des rencontres internationales

« Fabriano in aquarello ». Il va lancer également une exposition intitulée « portraits et paysages » dans son atelier des Garandons, pour plusieurs mois, en compagnie d'un jeune Moldave : Eugen CHISNICEAN.



Didier BROT

Une émulation s'est créée naturellement avec d'autres enfants du village, qui ont participé spontanément à cette belle journée, clôturée autour du verre de l'amitié en présence du Maire Jean-Guy CHÉRIION.

La municipalité remercie la SMBA et sa Présidente pour cette excellente initiative riche en rencontres.

L'association des Féd'Arts est à la recherche de responsables bénévoles afin de pouvoir continuer à assurer la préparation de son animation de mi-septembre. Les personnes ayant la fibre artistique et/ou des talents d'organiseurs peuvent se rapprocher de l'actuel président Antoine Michiels : a.michiels59@gmail.com ou se manifester auprès du secrétariat de Mairie.



Environnement, recyclage et développement durable



Les essais avec un désherbant pélar-gonique à base de plantes (bio) au cimetière sont encourageants.



La commune a utilisé le broyeur à branches mis à disposition gratuitement par le SICTOM Nord-Allier et se servira de ces résidus comme paillage dans certains parterres et au pied des arbres.

Tri sélectif

Le SICTOM Nord-Allier a constaté que le tri des emballages est moins fréquent et génère une augmentation des ordures ménagères (sacs noirs). Conscient que l'outil et le mode de ramassage peuvent être améliorés, il étudie une restructuration de la collecte. Actuellement, les bacs de récupération des emballages (plastique, cartons, métal) sont vidés tous les mercredis à Saint-Menoux.

Les remarques des habitants sont régulièrement retransmises au SICTOM.

Quelques erreurs ou maladroites sont encore fréquemment constatées

Ne pas déposer ses déchets à côté des colonnes de tri.

Ne pas mettre de gros cartons, qui bloquent la goulotte des colonnes avant qu'elles ne soient pleines.

Les bacs de compostage placés à l'intérieur du cimetière sont destinés à recueillir **UNIQUEMENT** des végétaux. Les plastiques doivent être déposés séparément, dans les bacs prévus à cet effet. Un petit geste de chacun vaut mieux qu'une grande perte d'énergie.

Les bacs collectifs d'ordures ménagères ne sont pas des déchetteries pour recevoir des matériaux, des gravats, ...

Mise au point sur le respect des biens publics

Au cours de l'année 2020, plusieurs dégradations ont été constatées.

Le temps passé à restaurer et à nettoyer, ainsi que les coûts de réparation ne sont pas négligeables et amputent d'autant les travaux d'amélioration du cadre de vie du village.

L'équipe municipale et les agents font leur maximum pour embellir et entretenir la commune. Il faut bien savoir que les actes de dégradation volontaires sont répréhensibles par la loi. Ils peuvent également devenir source d'accidents.

Pour certains de ces délits, une plainte est en cours d'instruction à la gendarmerie.



←
Un exemple de dégradation

→
Porte de la fontaine réparée



Sécheresse

La commune a de nouveau fait une demande de classement en catastrophe naturelle auprès de l'Etat pour l'été 2020.

Les personnes concernées (fissures dans les bâtiments...) doivent faire un courrier de déclaration à la mairie comportant leurs coordonnées mail et/ou téléphoniques **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**.

2021 : année d'élections

Bien que les dates ne soient pas encore fixées, il est conseillé de s'inscrire sur les listes électorales si vous ne l'avez pas encore fait.

Les inscriptions sont prises en compte tout au long de l'année et au minimum sept semaines avant la date des élections.

Agenda prévisionnel

En fonction des décrets nationaux à venir

Vendredi 8 janvier 2021 à 19h

Les vœux de la municipalité sont l'occasion de faire connaissance lors d'un moment convivial. Tous les habitants sont invités au Centre d'Animation Culturelle.

Samedi 9 janvier 2021 : Belote de l'AS Ménéulphienne

Mercredi 13 janvier 2021 : Assemblée Générale de Générations Mouvement

Samedi 30 janvier 2021 : Soirée Soupe du Comité des Fêtes

Dimanche 14 février 2021 : Loto de la Pétanque Ménéulphienne

Dimanche 7 mars 2021 : Loto du l'AS Ménéulphienne

Samedi 13 mars 2021 : Belote de Générations Mouvement

Samedi 13 mars 2021 : Concours Triplette de la Pétanque Ménéulphienne

Samedi 20 mars 2021 : Repas de l'Amicale Laïque

Samedi 27 mars 2021 : Collecte de ferraille de l'Amicale Laïque

Samedi 27 mars 2021 : Spectacle de l'École de la Mhotte au CAC

Samedi 1^{er} mai 2021 : Bal des conscrits (à confirmer)

Dimanche 2 mai 2021 : Marche de l'Amicale Laïque

Dimanche 9 mai 2021 : Moto Cross au Terrain des Aigriers

Samedi 29 et dimanche 30 mai 2021 : Théâtre École et Amicale Laïque

Samedi 5 juin 2021 : Kermesse de l'École de la Mhotte

Samedi 5 et dimanche 6 juin 2021 : Arnauduro (à confirmer)

Samedi 26 juin 2021 : Kermesse de l'École Publique

Samedi 26 et dimanche 27 juin 2021 : Démonstrations de l'Association des Modélistes du Bourbonnais au Terrain des Aigriers

Samedi 3 juillet 2021 : Fête Patronale

Dimanche 11 juillet 2021 : Concert Classique en Bocage

Samedi 17 juillet 2021 : Concours Doublette de la Pétanque Ménéulphienne



Cinéma itinérant

A 20h30 au Centre d'Animation Culturelle

Les lundis

18 janvier

15 février

15 mars

12 avril

17 mai

14 juin

Suivez le projet avec nous !

Nous avons toujours besoin de vous

Suivez notre actualité et rejoignez-nous



**PROJET ÉMERGENT
BOCAGE BOURBONNAIS**



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**